

Marché public de prestation de service ayant pour objet la collecte des ordures ménagères incinérables et déchets assimilés

Rapporteur : M. Eric ALAUZET, Vice-Président

AVIS		
Commission n°12		Validation du Vice-Président
Séance du 18/01/06	Favorable	Le 18/01/06
Bureau		
Séance du 26/01/06	Favorable	

Inscription budgétaire	
Budget Annexe Déchets Imputation : 011.812.604.32001	Montant : env. 230 K€ HT

I. Circonstances

Deux marchés publics de prestation de service ayant pour objet la collecte des ordures ménagères incinérables et déchets assimilés ont été conclus dans le cadre d'une procédure adaptée pour permettre la continuité de service durant les mois de janvier février et mars 2006 (arrêt d'activité du prestataire).

Ces contrats concernent 17 communes :

- Secteur de Franois : les communes de Avanne-Aveney, Franois, Grandfontaine, Montferrand le Château, Osselle, Pouilley les Vignes, Rancenay, Routelle, Serre les Sapins
- Secteur de Boussières (en totalité, soit 8 communes).

Ils viennent à échéance le 31 mars 2006.

Viennent également à échéance le 31 mars 2006 les trois contrats prorogés pour les mêmes raisons et concernant les 3 communes de Chaucenne, Miserey-Salines, Pirey (Secteur de Franois).

Il convient donc de lancer une consultation dans le cadre d'un appel d'offre à l'échelle européenne afin de conclure un marché public de prestation de service ayant pour objet la collecte des ordures ménagères et déchets assimilés sur le territoire de ces 20 communes.

II. Contexte

2.1 Les échéances des contrats en cours

Les marchés publics de prestation de service ayant pour objet la collecte des ordures ménagères incinérables et déchets assimilés conclus pour les secteurs de Saône, Audeux, Auxon et Roche lez Beaupré arrivent à échéance le 31 décembre 2006.

Sur l'ensemble du territoire du Grand Besançon, seuls les contrats similaires concernant les communes de Dannemarie et de Chemaudin (Secteur de Franois) arrivent à échéance au plus tard, le 31 décembre 2008.

Pour permettre une réflexion globale en vue d'une organisation cohérente de la collecte sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, il est apparu judicieux de faire coïncider la date d'échéance des contrats à conclure avec celle des contrats similaires venant à échéance le 31 décembre prochain.

En conséquence, la durée des contrats à conclure est fixée à neuf mois (période d'application du 1^{er} Avril au 31 décembre 2006).

2.2 Les objectifs de la consultation

- préserver « l'étanchéité financière » des secteurs,
- permettre l'accès à la consultation de tous les prestataires de collecte afin d'éviter les situations de monopole,
- tendre vers la rationalisation des coûts,
- tendre vers l'amélioration du service (notamment lors des situations de perturbation).

III. Eléments Techniques

Le(s) marché(s) public(s) de prestation de service à établir concerne(nt) la collecte des ordures ménagères et déchets assimilés de 20 500 habitants répartis sur 20 communes :

Communes / secteur	Population	Foyers
Beure	1 377	603
Boussières	929	336
Busy	487	165
Larnod	647	216
Pugey	665	225
Thoraise	239	104
Torpes	713	267
Vorges les Pins	435	139
SECTEUR BOUSSIERES	5 492	2 055
Avanne-Aveney	1 903	620
Chaucenne	470	142
Chemaudin		Non concernée
Dannemarie sur Crête		Non concernée
Franois	1 779	643
Grandfontaine	1 119	398
Miserey-Salines	2 157	761
Montferrand le Château	1 896	628
Osselle	349	124
Pirey	1 441	535
Pouilley les Vignes	1 802	636
Rancenay	250	81
Routelle	473	156
Serre les Sapins	1 354	468
SECTEUR FRANOIS	14 993	5 192
TOTAL GENERAL	20 485	7 247

Soit, pour la période définie, près de 3 281 tonnes (estimation) de déchets incinérables à collecter.

IV. Eléments financiers

Sur la base d'un coût à la tonne de 70 € HT (hypothèse) et pour la collecte de la quantité estimée, le montant global du présent marché est évalué à 230 K€ HT.

La dépense sera imputée au budget annexe Déchets, ligne 011.812.604.32001.

V. Structure du Dossier de Consultation des Entreprises

5.1 Offre de base et options

Le dossier de consultation des entreprises prévoit la remise par les soumissionnaires :

- d'une offre de base correspondant à l'organisation actuelle,
- et de deux offres optionnelles correspondant chacune à deux autres schémas différents d'organisation spatiale de la prestation de collecte sur le territoire concerné.

L'intérêt de ces deux offres optionnelles réside dans la prise en compte d'une cohérence territoriale de chacun des lots qu'elles comportent. Elles ne remettent pas en cause l'intégrité des secteurs et leur « étanchéité financière ».

5.2 Allotissement

Dans le but de permettre l'accès de tous les opérateurs prestataires de collecte à la consultation, d'une part, et, d'autre part, de tenir compte du découpage en secteurs de service territorialisé, le dossier de consultation des entreprises prévoit 2 ou 3 lots, selon les différents schémas d'organisation spatiale de la prestation de collecte sur le territoire concerné (offre de base et options) :

offre de base : 2 lots
option 1 : 2 lots
option 2 : 3 lots

5.3 Critère de recevabilité

Les offres doivent impérativement respecter le calendrier de collecte de chaque commune tel que fourni dans le D.C.E.

Chaque candidat est tenu de répondre à l'offre de base (2 lots) et aux deux offres optionnelles (respectivement 2 et 3 lots).

Les lots sont indépendants. La collectivité se réserve la possibilité d'attribuer chacun des lots à des soumissionnaires différents.

Compte tenu de l'existence de trois possibilités d'organisation spatiale de la prestation de collecte, ne pourront être retenues que les offres (de base et options distinctement, tous soumissionnaires confondus) qui :

- d'une part, relèveront ensemble soit de l'offre de base, soit de l'une des offres optionnelles,
- et, d'autre part, couvriront, par leur combinaison, l'ensemble du territoire concerné tel défini plus haut.

5.4 Critères de choix

Sur une base 100 de pondération :

- critère financier (pondéré à 55%) : montant du prix unitaire (€ HT / tonne collectée),
- qualité de l'offre (pondéré à 45%) au regard notamment des éléments fournis à l'appui de l'offre et du mémoire technique.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **approuve le lancement, selon les dispositions du code des marchés publics, d'une procédure de consultation de type « appel d'offre ouvert à l'échelle européenne » en vue de passation d'un (de) marché(s) public(s) de prestation de service ayant pour objet la collecte des ordures ménagères incinérables et déchets assimilés sur le territoire défini ci-dessus,**
- **autorise Monsieur le Président à signer le(s) marché(s) public(s) de prestation de service ayant pour objet la collecte des ordures ménagères incinérables et déchets assimilés sur le territoire défini ci-dessus, à signer toutes les pièces relatives à ce(s) contrat(s) et, le cas échéant, les avenants, dans la limite des crédits inscrits au budget.**

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 99

Contre : 0

Abstention : 0